

0851560J
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ALEXANDRE SOLJENITSYNE
2 IMPASSE GUTENBERG
85190 AIZENAY
Tel : 0228150648

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Calendrier du prélèvement automatique pour la Demi-pension 2021-2022

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 83

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 05/05/2021

Réuni le : 17/05/2021

Sous la présidence de : Franck Robin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le calendrier de prélèvement automatique 2021-2022.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Monsieur le Principal présente l'échéancier des paiements des demi-pensions par prélèvement automatique pour l'année scolaire 2021-2022. Il indique qu'un prélèvement mensuel de 45 € sera effectué vers le 10 de chaque mois, avec un ajustement en fin de trimestre.

Le Président du Conseil d'Administration soumet au vote des membres de ce conseil l'échéancier du prélèvement automatique pour le paiement de la demi-pension 2021-2022.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0